

Association créée en 1992, membre du réseau national des CEN, agréée par l'Etat et la Région, le CEN Allier œuvre pour la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel bourbonnais. Il mène des actions concrètes sur les sites naturels, en associant les propriétaires, agriculteurs et usagers des sites en lien avec les collectivités locales.



Son activité couvre l'ensemble du département de l'Allier et se prolonge sur les territoires limitrophes.

Les Conservatoires d'espaces naturels du bassin de la Loire en région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent dans la préservation des zones humides au travers de la CATZH qu'ils mettent en œuvre sur leurs territoires respectifs.

► Vous souhaitez contacter la CATZH ?

Vos référents

Bruno SCHIRMER / bruno.schirmer@espaces-naturels.fr

Marion GIRARD / marion.girard@espaces-naturels.fr

04.70.42.89.34

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Maison des Associations - Rue des écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
cen-allier.org



LES ZONES HUMIDES de l'Allier, Allier des territoires

Une Cellule d'assistance technique sur les zones humides à destination des collectivités



Orchis à fleurs lâches



Triton marbré



Mare bocagère

Le Conservatoire
accompagne les
collectivités et
gestionnaires

Projet financé par :



Conception : CEN Allier - février 2020

La Cellule d'assistance technique sur les zones humides dans l'Allier (CATZH)

Que sont les zones humides ?

Ce sont des terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau est le facteur déterminant tant pour le fonctionnement de ces zones naturelles que pour la faune et la flore.

De multiples services rendus par les zones humides

- Rôle de **régulation du grand cycle de l'eau** :
 - ⇒ Rétention et régulation lors des épisodes pluvieux
- Amélioration de la qualité de l'eau par leurs capacités de **bio-épuration et de filtration de l'eau**
- **Rôles de stockage** :
 - ⇒ Puit de carbone (30% du carbone terrestre)
 - ⇒ Réserve d'eau
 - ⇒ Fourrage en période sèche
- **Milieus de vie** pour une biodiversité remarquable
- **Superbes paysages** souvent porteurs d'une **longue histoire**
- Siège de nombreux usages avec notamment de la production agricole

Les zones humides ont la précieuse particularité d'être utiles à la fois pour **l'adaptation au changement climatique** et **l'atténuation** de ses effets.

Intercommunalités et Zones humides

Depuis la loi du janvier 2014 (MAPTAM), les intercommunalités assurent la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préservation des inondations).

La question de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des zones humides devient donc centrale, dans un contexte qui met en lumière :

- D'une part leurs disparitions accélérées
- D'autre part leurs multiples rôles pour la société.

Ces missions peuvent également être déléguées à des structures gestionnaires.

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, le CEN Allier se tient à disposition des collectivités et structures gestionnaires pour les guider dans des projets :

- ⇒ D'intégration des zones humides dans des projets de territoire (docs d'urbanisme, contrats territoriaux ...)
- ⇒ De connaissance, de préservation et de valorisation de ces infrastructures naturelles.

Les objectifs de la cellule d'assistance

- **Améliorer la connaissance** sur les zones humides et favoriser la diffusion des données
- **Animer un réseau départemental d'acteurs et de gestionnaires.**
- **Accompagner les intercommunalités, les structures gestionnaires et les socioprofessionnels**

